

Appel à dons réguliers

pour la bonne gestion de nos terres agricoles



Chers coopérateur-riche-s,
Chers membres de Terre-en-vue,

Un jour, vous avez eu le déclic : vous avez choisi de rejoindre le mouvement Terre-en-vue pour soutenir un agriculteur, une ferme, préserver des terres, rencontrer d'autres personnes... Une belle histoire que l'on écrit désormais à plus de 1000 coopérateurs. Bientôt, grâce à vous, notre patrimoine collectif atteindra 50 hectares de terres agricoles.

Un bien commun précieux, qui mérite une gestion responsable, à long terme.

Ce suivi à long terme est notamment rendu possible par les dons réguliers de plusieurs d'entre vous, que nous remercions ici chaleureusement. Et que nous vous invitons à suivre, car nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un excellent moyen de renforcer l'autonomie de notre mouvement.

Cerise sur le gâteau : un ordre permanent de 10€/mois établi avant ce 30 septembre vous permet d'atteindre les 40€ d'ici le 31 décembre 2016, afin de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt de 45 % du montant de votre don. *De cette manière, les 40€ ne vous coûteront que 22€ !*

**Devenons des donateurs réguliers avant le 30 septembre
et renforçons l'autonomie de notre mouvement.**

Modalités pratiques

Vous pouvez établir un ordre permanent :

- soit au moyen du formulaire en annexe, à transmettre à votre banque
- soit au moyen de votre banque en ligne (Home Banking) – cliquer sur «ordre permanent».

Données bancaires pour bénéficier de la réduction d'impôts :

- Compte : BE10 0000 0000 0404 (BIC: BPOTBEB1).
- Bénéficiaire : Fondation Roi Baudouin – Fonds « Les amis de Terre-en-vue »
- Adresse : Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
- Communication structurée : +++015/1570/00031+++

Une attestation fiscale vous sera transmise au début de l'année suivant vos dons.

Infos et questions : perrine@terre-en-vue.be – 0499/75.81.60



Terre-en-vue

Chaussée de Wavre, 37 à 5030 Gembloux
info@terre-en-vue.be
www.terre-en-vue.be